

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 LA DOMITIENNE

Bases exonérées sur délibération : 0
Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>
Coefficient : >>>>>>>>>
Bases définitives de l'année précédente : 30 674 743
Bases prévisionnelles d'imposition : 31 988 839

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	31 988 839	20,40 %	6 525 723,16

A MONTPELLIER, le 15 mars 2024

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
LAURENT GUILLON

A , le

Le Préfet,

A Taurian , le 9 avril 2024

Le Président,



Alain CARALE

III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 008 LA DOMITIENNE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	069 CAZOULS LES BEZIERS	P	5 433 692
	081 COLOMBIERS	P	4 202 843
	135 LESPIGNAN	P	3 610 025
	148 MARAUSSAN	P	4 805 513
	155 MAUREILHAN	P	2 197 638
	161 MONTADY	P	3 402 499
	183 NISSAN LEZ ENSERUNE	P	4 190 330
	329 VENDRES	P	4 146 299

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com